LA SEMAINE COMMERCIALE

La dernière huitaine offre un intérêt ordinaire. Une somme d'affaires très modérée a été transigée ; les communications par eau étant interrompues, le trafic des marchandises à l'intérieur est à prendre tranquillement son cours par les voies ferrées Pendant ce temps, une partie des maisons de gros ont commencé leur inventaire. La mauvaise température des derniers jours a nui aux affaires de détail à la ville et a rendu les chemins très difficiles dans la campagne, ce qui a arrêté le mouvement des céréales que la raideur des prix promettait de rendre actif. Il est à espérer que ces quelques jours d'arrêt, dans le commerce des grains, seront bientôt compensés, et tout fait anticiper une saison payante dans le mouvement des produits agricoles à l'intérieur du pays.

On ne devra pas cependant trop se fier au marche de Boston. Il fut un temps où ce marché était le point où se dirigeaient d'immenses quantités de foin, de volailles, d'œufs, etc., venant du Canada. Aujourd'hui, les choses sont bien changées : Boston voit bien encore d'assez fortes quantités de produits canadiens, mais malheureusement pour ceux-ci, les Etats du sud, où l'agriculture a pris des développements inouïs depuis cinq ou six ans, sont aujourd'hui en mesure de faire une concurrence avantageuse au Canada, et cette concurrence est telle aujourd'hui, que l'on peut presque prédire le jour où les produits canadiens, qui depuis longtemps trouvaient un écoulement facile et rémunérateur dans les états de la Nouvelle-Angleterre, seront totalement supplantés par les produits des Etats du sud et de l'ouest.

En face de cette perspective peu encourageante et qui se dessine clairement tous les jours, la prétention de de ceux qui avancent que l'union commerciale favorisera notre commerce agricole, en leur facilitant les marchés américains, ne vaut pas grand chose. Dans deux ou trois semaines mêmes, nous aurons ici sur notre propre marché, des œufs frais en quantité, venant des Etats de l'Ouest et du Sud, faisant concurrence au même produit de notre pays qui ne fera alors que commencer à paraître. Et nous ne seront pas étonnés d'apprendre, dans un ou peut être que notre foin, sur le marché de Boston, est totalement supplanté par le foin de l'Ouest. Ce marché de Boston n'est plus ce qu'il était pour nous, à cause de la production des Etats du Sud et de l'Ouest qui nous y font une concurrence toujours croissante.

Nos commerçants devront donc s'ingénier à trouver à l'intérieur du pays d'autres débouchés et à rechercher de nouveaux marchés à l'extérieur.

Nous avons à noter cette semaine une hausse de ½c sur les mélasses qui font maintenant 37½ au gros. Les sucres sont toujours tres raides avec perspective d'une hausse de ½c.

Le marché aux farines est quelque peu raide et suit le mouvement ascendant des blés et autres grains. Ainsi, aujourd'hui, nous citons, sur notre marché, le blé blanc d'hiver à 92c, le blé du printemps à 92c, le blé roux d'hiver de 92c à 94c, l'avoine 38c à 40c par 32 lbs, l'orge 70c par 48 lbs, les pois 80c par 66 lbs, et le sarrazin 50c.

On s'est beaucoup plaint depuis quelque temps du mauvais état du marché aux poissons, et il n'y a guère d'amélioration à constater aujourd'hui.

Les beurres n'offrent pas d'intérêt marqué, les qualités fines ne sont pas offertes en grandes quantités et sont bien tenues à 21 à 23½ en gros réalisant 27c à 29c au détail. Les fromages sont stables, et bien que les stocks détenus soient forts, on ne constate pas de fortes transactions dans le moment ; la côte en est à 59s à Liverpool.

Les bons foins réalisent assez difficilement $17 à $18 la tonne à Boston ; ici, la cote pour la même marque paraît stable à $12, au gros.

Le lard canadien, short cut, est raide à $17, celui de l'Ouest mess fait $17.50 à $17.75 ferme.

La hausse sur le cuivre et l'étain notée la semaine dernière se maintient.

La semaine financière a été tranquille, l'agitation qui a suivi la réduction proposée du capital de la Banque Nationale s'est calmée. L'escompte aux banques est ferme à 7 pour cent.

A la bourse, les affaires sont peu intéressantes et les valeurs sont généralement faibles. La Cie du Richelieu commence à reprendre tranquillement le terrain rérdu et fermait hier soir à 42.

LES ACADIENS

—Le capitaine Warren, natif de l'Ile, a, pendant trente ans, fait le commerce du poisson sur les cotes du Pacifique. Le système de piraterie americain dans la mer de Behring l'a presque ruiné. Il était ces jours derniers à Ottawa dans le but d'exposer ses griefs au gouvernement. Il était le propriétaire de cinq vaisseaux de pêche au loup marin qui ont été saisis et il estime ses pertes à $150,000. Il prétend qu'à cause de la négligence des autorites americaines quatre de ses steamers ont souffert des dommages considérables et qu'il lui serait impossible de les transporter quand bien même on lui permettrait de le faire.

—Le havre de Bathurst est presqu'entièrement couvert de glace. Depuis quelques jours une dizaine d'hommes ont été occupés a trancher la glace sur le chenal, que l'on a réussi a tenir ouvert jusqu'aujourd'hui, afin d'admettre un gros steamer anglais qui a fait son entrée dimanche. Ce steamer doit prendre un chargement de madriers des moulins de MM. K. F. Burns et Cie, pour les marchés étrangers. C'est le dernier chargement que l'on expediera de ce port cet automne.

—Les MM. Loggie, de Chatham, ont emballé, cette année, huit chars de bluets qu'ils ont achetes a Pokemouche et dans les environs. Les MM. Young en ont emballé six chars tant à Caraquet qu'a Tracadie. Les principaux marchés auxquels on les expédie sont ceux de New-York et de Chicago. Les emballeurs paient une cent et démie la livre pour ce petit fruit et on estime que les deux maisons que nous venons de nommer ont dû payer au moins $12,000 en argent pour l'achat et l'empaquetage. On dit que plusieurs familles en ont ramassé dans une seule journée assez pour s'acheter chacune un quart de farine.

Contestation de Laprairie

Comment une élection a été volée ?

Six cas de parjure ! !

Chefs libéraux compromis par le témoignage d'Edmond Lefebvre !

L'enquête dans la contestation de l'élection de M. Odilon Goyette, député du comte de Laprairie à la législature locale s'est continuée hier devant l'honorable juge Loranger. M. Bisaillon C.R., et M. Pagnuelo, C.R., représentent le requérant, M. Préfontaine est l'avocat du défendeur.

Edouard Bourassa.—Joseph Bourassa, mort avant l'élection de juillet dernier, a voté au poll No 2 de Saint-Constant, avec une procuration de M. O. Goyette. Il a été assermenté. Cyprien Boyer, cultivateur de la paroisse de Laprairie, m'était bien connu, il est mort au mois de mars dernier. Je constate qu'il a voté au poll No 7 de la paroisse de Saint Philippe, avec une procuration d'Odilon Goyette. Il a été assermenté. Alphonse Guerin, menuisier, du village de Laprairie, est mort au mois d'avril dernier. Je constate qu'il a voté au poll No 2 de la paroisse de Saint Jacques le Mineur avec une procuration de M. Goyette. Il a été assermenté.

M. A. J. A. Robidoux, notaire, de Laprairie. Je demeure au village de Laprairie et je suis le secrétaire-trésorier des municipalites du village, de la paroisse et du comté. Je connais bien Jean-Baptiste Surprenant, qui était sellier au village de Laprairie. En regardant a la liste des élections de Laprairie, arrondissement de votation No 2, je constate que son nom s'y trouve. Lors des élections générales, ce M. Jean-Baptiste Surprenant était absent depuis le mois de mai. Il n'y a pas d'autres personnes du même nom à Laprairie. Ce Jean-Baptiste Surprenant, sellier, a voté aux dernières élections, au poll No 2 du village de Laprairie, tel que constate par le cahier de votation. En considérant le cahier de votation du poll No 6, je constate que ce même Jean-Baptiste Surprenant y a voté, après avoir été assermenté. Ce même Jean-Baptiste Surprenant a voté au poll No 7, tel que constaté par le cahier de votation, en vertu d'une procuration signée par M. Odilon Goyette et d'un certificat de l'officier rapporteur.

Je connais M. Joseph Bourdeau, ci-devant du village de Laprairie, qui demeure maintenant à Ware, Mass., depuis cinq ans. Il avait droit de vote au poll No 2 du village de Laprairie. Il était absent lors de l'élection. Sur le cahier de votation du poll No 7, je constate que le dit Joseph Bourdeau, journalier, Laprairie, a été assermenté et a voté. Il n'y a pas d'autre Joseph Bourdeau. Il a voté en vertu d'une procuration signée par M. Odilon Goyette et datée de Saint-Constant.

Sur la liste du village de Laprairie, arrondissement No 2, je vois le nom d'Etienne Martin, charretier, décédé le onze avril dernier. Au cahier de votation du poll No 6, Saint-Philippe, le dit Etienne Martin, charretier, a voté au moyen d'une procuration. Il n'a pas été assermenté. Sa procuration était signée Odilon Goyette.

Je connais M. David Laird, de Laprairie. Lors de l'élection il était en Angleterre depuis le mois de juin. Je suis l'agent de M. Laird. Il demeure maintenant à Londres, Angleterre. Au cahier de votation du poll No 13, Saint-Isidore, je constate que David Laird a voté a ce poll en vertu d'une autorisation, après avoir refusé de prêter serment. Il n'y a pas d'autre David Laird dans le comté. Il a voté en vertu d'une procuration signée par M. Goyette et d'un permis de vote signé par l'officier rapporteur.

J'ai bien connu Ludger Trudeau, décédé l'hiver dernier. Il demeurait à Saint-Hubert et était qualifié a voter dans la paroisse de Laprairie. Son nom apparait sur la liste de cet arrondissement de votation.

Joseph Brosseau, fils de Paul, cultivateur, apparait sur la liste électorale de l'arrondissement No 3, de Laprairie. Il est absent depuis plusieurs années et était absent lors de l'élection en question. Au cahier de votation, poll No 10, Saint Constant, je constate que Joseph Brosseau, fils de Paul, cultivateur, de Laprairie, a voté par procuration ; c'est celui dont j'ai parlé. Il a voté en vertu d'une procuration signée par M. Odilon Goyette, et d'un permis signé par l'officier rapporteur. Je remarque sur ce certificat comme je l'ai remarqué sur les autres, que le numero du poll de l'arrondissement ou cet électeur avait droit de vote n'est pas mentionné.

Je connais trois Paul Normandin dans la paroisse de Laprairie. Je connais bien Paul Normandin fils, cultivateur ; son nom est sur la liste électorale de l'arrondissement No 2 de Laprairie. Il est absent depuis bien longtemps et était absent lors de la votation. Au cahier de votation du poll No 12, Saint-Isidore, je constate que ce Paul Normandin a voté, comme forgeron, en vertu d'une procuration signée par M. Goyette après avoir été assermenté. Il est porté comme cultivateur sur la liste électorale de l'arrondissement No 2 de la paroisse de Laprairie, mais je sais qu'il est forgeron, tel que désigné sur le cahier de votation de l'arrondissement où il a voté. Il n'y a pas sur la liste de Laprairie de Paul Normandin entré comme forgeron et locataire. La procuration signée par M. Goyette autorise M. Paul Normandin, forgeron de la paroisse de Laprairie a le représenter au poll No 12, Saint-Isidore. Le permis de l'officier rapporteur qui l'accompagne ne mentionne pas la qualité de cet électeur ni le numero de l'arrondissement où il avait droit de vote.

Je ne trouve pas sur la liste des électeurs de l'arrondissement de votation No 1, paroisse de Saint-Isidore, le nom d'Athanase Poissant, non plus que sur la liste de l'arrondissement No 2 de la même paroisse. Voici une procuration signée par M. Odilon Goyette, autorisant M. Athanase Poissant à le représenter au poll No 1 du village de Laprairie. Le permis de voter, qui l'accompagne, est signé par l'officier rapporteur et ne mentionne pas la paroisse dans laquelle le dit Athanase Poissant a droit de voter. Cet Athanase Poissant a voté au poll No 1 du village de Laprairie. Je ne connais pas d'Athanase Poissant, dans le comté de Laprairie.

Sur la liste des électeurs de la paroisse de Saint-Philippe, arrondissement No 1, le nom d'Ovide Normandin ne se trouve pas. Je connais Ovide Normandin, je crois qu'il étudie la medecine. Il a été assermenté comme greffier de votation du bureau de votation No 6, Saint Philippe. Mais le greffier n'a pas signé le certificat. Il n'y a que la signature de Pierre Prevost, sous officier rapporteur. Voici un certificat de l'officier rapporteur, déclarant que le dit Ovide Normandin est électeur au poll No 1 de Saint Philippe. Ovide Normandin a voté au poll de l'arrondissement No 2 de Saint-Philippe, comme cultivateur, de Saint-Philippe.

Sur la liste électorale de Saint-Jacques le Mineur, arrondissement de votation No 2, je trouve le nom de Frédéric Beaudin sur le cahier de votation No 9, de la dite paroisse, je constate que ce Frédéric Beaudin a voté. Il n'y a pas d'autre Frédéric Beaudin qui ait droit de vote. Voici une procuration signée "Odilon Goyette" et autorisant le dit Frédéric Beaudin a le représenter au poll No 1, du village de Laprairie, et un certificat de l'officier rapporteur l'autorisant a voter a ce poll. Le dit Frédéric Beaudin a voté, comme mécanicien, a ce poll No 1 du village de Laprairie. La procuration et le permis de vote ne donnent pas la qualité de Frédéric Beaudin.

Je connais bien M. Edmond Lefebvre. Il était sur la liste No 4 de la paroisse de Laprairie, comme cultivateur et propriétaire. Le même Lefebvre a droit de vote a Saint-Constant, arrondissement No 1. Il est bien connu dans Laprairie. Je vois qu'au poll No 10 de la paroisse de Saint-Constant, Edmond Lefebvre, cultivateur a été assermenté et a voté. Au cahier de votation du village de Laprairie No 1, Edmond Lefebvre apparait comme ayant voté, après avoir été assermenté. Voici une procuration produite au poll No 1 de la paroisse de Laprairie, signée par Odilon Goyette, autorisant Edmond Lefebvre à le représenter à ce poll. Aussi un permis de vote signé par l'officier rapporteur.

Il y a six procurations pour le poll No 1 du village de Laprairie, toutes signées par M. Odilon Goyette. Pour le poll No 2 du village de Laprairie, il y en a eu deux, toutes portant la signature de M. Odilon Goyette. Au poll No 4 de la paroisse de Laprairie, il y en a eu trois, signées par M. Goyette. Au poll No 6 de Laprairie, il y en a eu quatre, signées par M. Goyette. Au poll No 7, il y en a eu quatre signées par M. Goyette. Au poll No 8, deux autorisations signées par M. Goyette. Il n'y en a eu qu'une au No 9, Saint-Jacques le Mineur. Au No 10, Saint-Constant, trois. Deux au No 11, Saint Constant. Deux au No 12, Saint-Isidore. Quatre au No 13 Saint-Isidore.

Transquestionné—Le jour de la votation j'ai été au poll No 2 du village de Laprairie toute la journée, comme agent de M. Brisson. Je n'ai vu dans aucun des autres polls aucune des personnes mentionnées comme absentes dans mon témoignage. Toutes les procurations sont écrites par une autre partie imprimée et partie manuscrite. Paul Normandin, qui vota au poll No 12, Saint Isidore, par procuration, est mentionné sur cette procuration comme Paul Normandin. Il y a une quinzaine de Normandin, électeurs du comte de Laprairie. Il y a un plus grand nombre de Poissant. Les Brosseau et les Bourassa sont encore plus nombreux dans le comte de Laprairie.

Edmond Lefebvre, journalier, de la paroisse de Laprairie—Je n'étais ni locataire ni propriétaire avant le mois de mai dans Laprairie. Au mois de mars je ne l'étais pas. On m'a demandé de voter à la dernière élection : c'est M. Dolphis Bourdeau cultivateur, et Henri Brossard, marchand, qui m'ont demandé. C'était au magasin de M. Henri Brossard. M. Brossard m'a dit qu'il pensait que j'avais droit de vote. Nous sommes allés chez M. Préfontaine, avocat, de Montréal, qui a dit que j'avais droit de vote et qu'on me donnerait une procuration pour aller voter à Saint-Constant. Je lui ai dit que je préférais voter à Laprairie. Il m'a paru qu'il y avait quelque chose qui allait mal, quelque chose d'incertain. Cela se passait la veille de la votation. M. Préfontaine m'a dit de venir de bonne heure le lendemain pour voter avant les autres. Il y avait une séance du comité de M. Goyette, au magasin. Dolphis Bourdeau, Alexis Moquin, Alphonse Sainte-Marie, Michel Campeau, Raymond Préfontaine, Victor Barbeau et autres étaient là. M. Alexis Moquin m'a dit : "On va arranger ça ; on va mettre un homme qui te connaît à chaque poll ; Alphonse Sainte Marie est officier rapporteur au poll No 1. Dans le poll No 2 on fera la même chose." M. Préfontaine m'a dit que je voterais. Toutes les personnes qui étaient au comité me connaissaient très bien. Je savais qu'il y avait un autre Edmond Lefebvre qui avait droit de vote à Fontarabie. Le lendemain je suis allé au comité vers neuf heures. J'y ai rencontré Michel Campeau, qui m'a envoyé à M. Préfontaine, lequel m'a remis une procuration, en me disant : "vous allez voter au poll No 2." Accompagné de Campeau, je me suis rendu au poll No 2, où Alexis Moquin était officier-rapporteur. Ce dernier est venu à la porte de lui-même, dire que je voterais à l'autre poll. La votation était commencée. Nous sommes allés au poll No 1, où Alphonse Sainte Marie était officier-rapporteur. Campeau est entré et a disparu. En entrant j'ai présenté mes papiers à M. Alphonse Sainte-Marie, qui m'a dit que j'avais droit de vote. M. F. X. Lefebvre, représentant de M. Brisson, a demandé si je n'avais pas déja voté. Alphonse Sainte-Marie a répondu affirmativement. J'ai été assermenté et j'ai voté. Il n'y a en aucune entente entre M. Alphonse Sainte-Marie et moi au sujet de mon serment. Si j'avais su devoir prêter serment je n'aurais pas voté, car je savais que je n'avais pas droit de vote. M. Alphonse Sainte Marie m'a dit que si je faisais serment je ne le ferais que sur mon nom. J'ai passé une partie de la veille de la votation chez M. Henri Brossard.

Horace Archambault, avocat, de Montréal. J'étais secrétaire de l'élection. C'est l'officier rapporteur qui a donné des permis de votation mais presque tous ont été livrés par moi. Un certain nombre ont été requis par M. J. O. Pelland, avocat, de Montréal. Il m'a remis un certain nombre de procurations signées par M. Goyette et j'ai vérifié que toutes les personnes mentionnées dans ces procurations étaient électeurs. J'ai remis les permis à M. Préfontaine. M. H. Sénécal a aussi reçu de moi quelques permis. Je ne puis dire si la qualité et la résidence de la personne étaient mentionnées sur ce permis. Sur le permis de vote donné à Edmond Lefebvre, la qualité n'est pas mentionnée. Le permis de vote de J. B. Surprenant ne contient pas le numéro de l'arrondissement auquel il était qualifié a voter. C'est probablement un oubli de ma part. Je me rappelle avoir laissé à quelques uns de ceux qui m'ont demandé des permis, le soin de remplir ces blancs. Je n'étais pas bien particulier sur ce point, du moment que j'avais vérifié les noms des personnes autorisées. J'ai aussi donné des permis à M. Léonce Rinfret et à M. Ulric Lafontaine, avocats, de Montréal. M. Chauveau en a livré, le vendredi de la votation à M. Sénécal et à M. Léonce Rinfret. Le permis donné à M. Ovide Normandin a été, je crois, remis à l'officier rapporteur, sans que nous ayons vérifié si son nom était sur la liste. Je n'en suis pas sûr, mais c'est possible, vu que M. Pierre Prevost sous-officier rapporteur était sous serment et pouvait faire lui-même la vérification.

Transquestionné — M. Chauveau se montrait très scrupuleux dans l'accomplissement de ses devoirs. Il m'a même fait remarquer qu'on demandait un grand nombre de procurations. Nous avons trouvé que la loi ne lui laissait aucune discrétion a ce sujet. Si nous avons commis quelque erreur c'est de bonne foi et sans intention mauvaise. On a abusé de notre bonne foi si on a obtenu de nous des permis pour commettre des manœuvres frauduleuses.

A l'ouverture de la séance de l'après-midi, M. Horace Archambault demande la permission de comparaître pour l'honorable P. J. O. Chauveau, officier-rapporteur, mis en cause dans la présente contestation. La demande est accordée.

Avant l'ajournement de la cour, M. Bisaillon présente une motion pour ajouter trois nouveaux articles à son articulation de faits. L'audition sur cette motion aura lieu vendredi.

La cour s'ajourne à ce matin.

LE SERPENT DE MER

Que les sceptiques les plus obstinés soient enfin confondus ! Si l'on ne peut pas leur montrer le serpent de mer vivant on peut du moins leur faire voir son cadavre à Sewell's Point, près de Cape May (New-Jersey).

On ignore quelle peut être la cause de la mort du monstre ; mais ce qu'il y a de certain c'est que, pendant une recente tempête, les flots ont jeté son cadavre à la côte, par-dessus les brisants de Sewell's Point, au milieu d'une prairie marécageuse, où il a été trouvé par deux chasseurs de Cape May nommés W. Hand et H. Ludlum. Les chasseurs ont d'abord pris le monstre pour un vieux tronc d'arbre abattu ; mais s'étant approchés de plus près, ils ont été littéralement attérés en reconnaissant le serpent de mer, tel, à peu près, que l'avaient si souvent décrit les journaux.

Les jeunes chasseurs n'ont pas tardé cependant à revenir de leur frayeur, sinon de leur suprise, en voyant que le monstre était mort. Des vautours et des oiseaux de mer avaient même quelque peu entamé le cadavre. Complètement rassurés en constatant ce détail, Hand et Ludlum ont mesuré le monstre avec leurs fusils ; il a une longueur de onze pieds et demi, et une largeur de deux pieds près de la tête, dont la forme a quelque analogie avec celle de la baleine. Le corps, tout couvert d'une espèce de crin très dur et très épais, s'amincit graduellement jusqu'à la queue, qui se termine en pointe. La bouche armée de dents longues et pointues, est si grande, que le serpent, s'il eût été vivant, aurait pu avaler les deux chasseurs à la fois.

A la nouvelle de cette découverte, un naturaliste de Cape May s'est rendu aussitôt à Sewell's Point pour empailler le monstre, si c'est possible, ou au moins pour préparer sa carcasse de façon à pouvoir la conserver. Le naturaliste s'est vainement creusé la tête pour tâcher de découvrir à quelle espèce de monstres marins celui-ci pouvait appartenir ; il a eu beau fouiller sa mémoire, il n'en a trouvé aucune à laquelle il put le rattacher, et il a déclaré comme à regret—ces savants sont toujours sceptiques—que c'était bien un serpent de mer.

Monument Jacques-Cartier

Liste des souscriptions pour l'erection d'un monument à l'illustre découvreur du Canada à Québec :

La ville de Saint-Malo (France)	$200
Sa Grandeur Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe	10
Sa Grandeur Mgr D. Racine, évêque de Chicoutimi	1
Augustin Coté	40
Louis Lamontagne	10
L. P. Pelletier	10
J. F. Belleau	10
Amédée Robitaille	10
G. Amyot, M. P.	10
F. Pennee	10
Le journal *Le Canadien*, de Saint-Paul, Minn., Etats-Unis	30
J. E. Mercier (Lévis)	30
L'abbé F. X. Plamondon, curé de Saint-Jean	10
L'abbé F. H. Belanger, curé de Saint-Roch	10
Le R. P. Désy, superieur des Jésuites	2
Le R. P. Grenier, supérieur des Oblats	5
L'abbé L. M. Bégin, Principal E. L. N.	5
L'abbé F. Faguy, desservant de la paroisse Notre Dame	5
L'abbé d'Auteuil (Mégantic)	1
L'abbé P. Prudent Dube, curé de Sainte-Julie	1
L'abbe Louis Pothier, curé de Saint-Medard, Warwick	2
L. J. Demers et Frere	50
Ernest Pacaud	50
L. A. Robitaille	5
Hadelin Nagant	5
L'abbé Majorique Bolduc, missionnaire apostolique, diocese de Rimouski	1
L'abbé F. X. Blanchet, missionnaire canadien de l'Orégon, (Etats-Unis	1
L'abbé A. Dumesnil, (Saint-Hyacinthe)	1
Gustave Vekeman, (Bruxelles, Belgique)	2
J. D. Chartrand, lieutenant instructeur, école militaire de Saint-Hypolite-du-Fort (Gard, France)	1
L'abbé Edouard Lecours, (Saint-Hyacinthe)	1
D. Nault (Lachevrotiere)	5
N. Lacasse	1
Léger Brousseau	10
Mme L. Brousseau	5
Léger Brosseau, fils	5
Arthur Brousseau	5
Prudent Brousseau	5
Adolphe Brousseau	5
Mlle Georgina Brousseau	5
Mlle Bernadette Brousseau	5
Mlle Cecile Brousseau	5

F. E. HAMEL,
Trésorier.

Québec, 4 décembre 1887.

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-THEODORE D'ACTON—La diptherie fait de terribles ravages a Saint-Theodore d'Acton. Beaucoup d'enfants en sont atteints ; un seul pere de famille, M. Alfred Languirand, a vu quatre de ses enfants emportés par le triste fléau.

Pendant trois jours consécutifs la mort insatiable a moissonné dans le champ de cette brave famille ; Antoine, Edmond, Freddy et Rosalie, sont tour à tour, du 15 au 19 novembre, tombés sous ses coups terribles.

SAINT-HYACINTHE—Le terme de la cour de Circuit du mois de decembre, pour le district de Saint-Hyacinthe, s'est ouvert jeudi sous la présidence de l'honorable Louis Tellier, nommé en remplacement de l'honorable L. V. Sicotte, demissionnaire.

Une adresse lui a été présentée par les membres du barreau de Saint-Hyacinthe, et l'honorable M. Tellier a répondu en termes fort heureux et choisis.

—A la grande mascarade de jeudi soir, au rond à patiner de M. Valiquet, il est arrivé un accident qui heureusement n'a pas eu de consequences fatales. Le feu prit aux vêtements d'une jeune fille du nom de Denault qui s'était trop approchée de la fournaise.

Ses cris, ainsi que ceux des personnes qui l'environnaient ont failli causer une véritable panique ; cependant rien de désagreable n'est arrivé.

Les amusements de la veillée, interrompus pendant quelques minutes ont repris leur cours, et à l'avenir, une grille, entourant cette fournaise, empêchera la répétition de semblables accidents.

Il y a huit jours le *Courrier* publiait un article demandant la construction à Saint-Hyacinthe d'édifices pour y placer les bureaux du gouvernement fédéral. Il a réussi à éveiller l'attention publique sur le sujet, et, jeudi soir, sur motion de M. Duclos, le conseil de ville a adopté une résolution pour prier l'honorable ministre des travaux publics, sir Hector Langevin, de venir visiter notre ville, constater son importance industrielle et commerciale, de même que la nécessité qu'il y a de construire ces édifices.

—M. Louis Côté essaie de faire revivre l'école de dessin fondée, il y a quelques années, en cette ville par l'honorable M. de La Bruère.

Afin d'assurer davantage le maintien de cette école, elle a été mise sous la protection de la société ouvrière "L'Union Saint-Joseph," et, dès dimanche soir, quarante eleves se sont inscrits pour suivre les cours du professeur.

Comme de raison cette école n'existe pas seulement pour le bénéfice des membres de l'Union Saint-Joseph, mais elle est ouverte gratuitement à tous qui désirent apprendre le dessin.

Le conseil des arts et manufactures accorde, comme de raison, une somme d'argent pour le soutien de l'école et le paiement du professeur.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

MOULINS A ROULEAUX "VICTORIA"

T. & W. BOLDUC, Propriétaires
VALLEYFIELD, P. Q.

Manufacturiers de Fleur faite de Blé choisi de l'Ouest, ainsi que de Fleur "Graham," Blé cassé, Fleur d'Avoine, de Blé d'Inde, de Sarasin et Son Moulée, Gru, etc., etc.

En gros et en détail. Une commande est sollicitée 284-am

MANUFACTURE COSSETTE

OCTAVE COSSETTE, entrepreneur et manufacturier de Portes, Chassis, Jalousies, etc; Moulins à scier, à raboter, à tourner, etc, et chaufferie ; Clos de Bois de Sciage de toutes espèces et qualités, préparé ou brut, Valleyfield, P. Q. 275

BELANGER & PREFONTAINE

SUCCESSEURS DE FEU EMILE PROVOST

Marchands de Bois de sciage ; Moulin a scier et moulin à planer ; Manufacturiers de Boites, Bois de dimension, Bois de sciage, lattes et Bardeaux, Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc, etc.

Bureau, Clos et Moulins : Partie ouest de la "Dam" du gouvernement, Valleyfield, P. Q. 285

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,
Ontario et Quebec
SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

Hon. W. Macdougall, N. A. Belcourt, LL.M.
Frank M. Macdougall.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
Martin O'Gara, C. R. E. P. Remon

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.
Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.

— ARGENT A PRETER —

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa : Kemptville, Ontario.

John Hodgins Geo. E. Kidd
Alex. C. Rutherford

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

Taylor McVeity. Geo. F. Henderson.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

McLeod Stewart F. H. Chrysler
J. J. Godfrey

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. Bradley. A. T. Snow.

Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de remboursement en aucun temps.

Docteur NOLIN

CHIRURGIEN DENTISTE
Coin des rues Sussex et Rideau
OTTAWA

Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT

CHIRURGIEN-DENTISTE
25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell

Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

CHS. DESJARDINS

Agent d'Assurance et Courtier
Hotel Russell, No 26 rue Sparks
— OTTAWA —

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de premiere classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

LAURENT DUHAMEL

ETAL DE MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND
— DE —
CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au
No 61, RUE RIDEAU
19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.)

Isidore Despatie

PLATRIER
273—RUE DE L'EGLISE—273
OTTAWA 23 11 87-87

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

HOTEL INTERNATIONAL

12 et 14 RUE GEORGE - - - - - OTTAWA

Prix de la pension pour les voyageurs, $1 00 par jour. Table d'hote, $3 par semaine. Excellent menu : Beef-steak, tranches de mouton, huitres en toutes saisons, venaison durant la saison, a carte et sous le plus court avis.

On trouve constamment a la buvette le meilleur choix de vins, liqueurs et cigares importés directement. On sollicite une visite.

J. W. LANCTOT,
19 11 87-8 Propriétaire.

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere
23 11 87-88

$20,000 — IMMENSE VENTE ! — $20,000

EXTRAORDINAIRE DE TOUTES LES VENTES ! — LA PLUS ENTIERES D'ICI AU JOUR DE L'AN - - LA VENTE EST MAINTENANT COMMENCEE - - PAS DE CREDIT !

IL NOUS FAUT REALISER VINGT MILLE PIASTRES

KEARNS & RYAN

98 et 100 rue SPARKS

Les marchandises son vendues à des prix tellement bas que nous nous attendons à créer une révolution dans le commerce.

ARGENT COMPTANT SEULEMENT !

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 395 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR
— DE —
TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAISE

Coin des rues Dalhousie et Sain Patrice, Ottawa

PEINTURE,
TAPISSERIES,
PEINTURES PREPAREE
HUILE,
MASTIC,
PINCEAU
VIT

ARTICLES DE FEINTRE EN GENERAL

Chemin de Fer du Pacifique

TABLE HORAIRE

Les convois quittent la gare UNION comme suit :—

4.30 A. M. 8.25 " 4.30 P. M. — Pour Montreal, Trois Rivieres, Quebec, Saint-Jean, Halifax et tous les points a l'Est.

11.30 A. M. 11.00 P. M. — Pour Kingston, Peterboro, Toronto, Detroit, Buffalo, Bay City, Chicago et tous les autres points a l'Est.

3.30 P. M. 12.01 MINUIT — Express local pour Almonte, Buckingham, Arnprior, Renfrew Pembroke, Chalk River et autres.

12.01 MINUIT — Pour Port Arthur, Winnipeg, Victoria, Vancouver, et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.

7.00 A. M. 3.15 P. M. — Pour Prescott, New-York et tous les points dans l'Etat de New-York.

Billets d'entier parcours, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cité, No 42 rue Sparks.

J. F. PARKER,
Agent des Billets et des Passagers de la Cité.

D. McNICOLL,
Agent général des Passagers.

LUCIUS TURTLE,
Gérant des Passagers.

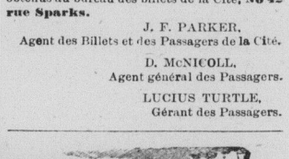

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE
— ENTRE —
Montreal et Ottawa
— ET —
OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elgin comme suit :

TRAIN EXPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc a Coteau pour l'Ouest et à Montreal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud